

Compte rendu Réunion Parents-Professionnels

Présentation de l'équipe :

- 3 professionnelles, pour la prise en charge et l'accompagnement des enfants
- Une éducatrice de jeunes enfants (Julie) garante du projet pédagogique. Elle assure la continuité de direction au quotidien, la cohésion des pratiques professionnelles, ainsi que la prise en charge globale des enfants.
- Une infirmière de puériculture (Elodie), et directrice, présente de manière ponctuelle et garante de toutes les questions d'ordre médical, en collaboration avec le médecin référent.
- La directrice adjointe, (Sabrina), également éducatrice de jeunes enfants. Comme Elodie, sa présence se fait de manière ponctuelle, deux fois dans la semaine en moyenne.
- M. Soussou, gérant des micro-crèches, présent de manière ponctuelle, mais constamment joignable si besoin, vous pouvez le contacter pour toutes questions administratives. Par téléphone : 06.33.03.76.14 / ou par mail : contact@universdespetits.fr

POINT ADMINISTRATIF

1) CAF :

En juin, juillet, aout 2019, la Caf a essayé une nouvelle procédure pour l'envoi des factures et donc in fine pour le remboursement des familles. Ce dispositif a finalement été adopté car concluant, mais de quoi s'agit-il ?

Auparavant, c'était les familles qui tous les mois devaient faire compléter une attestation de présence par la structure, attestation envoyée tous les mois aux familles par la Caf. Les familles devaient ensuite renvoyer cette attestation à la Caf pour être remboursées. Cette procédure générait beaucoup de retards pour les remboursements mensuels et a été abandonnée au profit de la plateforme dématérialisée.

Aujourd'hui avec la nouvelle procédure, c'est le gérant de la structure Mr Soussou, qui envoie lui-même sur une plateforme dédiée à la CAF les factures une fois acquittées. Ce traitement de données, permet aux parents un remboursement beaucoup plus rapide, 10 jours en moyenne d'après le retour des familles.

Si vous observez un retard de remboursement, n'hésitez à contacter directement la Caf pour savoir où en est votre dossier. La structure peut dans des cas particuliers intervenir auprès de la Caf pour trouver une solution.

2) CONTRAT D'ACCUEIL :

Nous avons dû vous remettre en début d'année, le contrat d'accueil reprenant les horaires de votre enfant ainsi que le coût mensuel. Ce contrat vous a été distribué en deux exemplaires dont un doit nous revenir signé.

Vous avez pu le voir dans le contrat que le mois d'aout est facturé malgré la fermeture de la crèche, mais pourquoi ? Pas d'inquiétude, vous ne payerez pas des heures de gardes alors que votre enfant ne peut être accueilli dans la structure, étant donné que nous sommes fermés. Tout s'explique par le calcul du coût mensuel !!

$$\begin{array}{c}
 \text{Nombre d'heure de} \\
 \text{garde par semaine}
 \end{array}
 \times \left(\begin{array}{c}
 \text{Nombre de semaines de l'année } 52 \\
 - \\
 \text{Nombre de semaines de fermeture } 6
 \end{array} \right)$$

$$\times \text{ Tarif horaire}$$

12 mois

D'après ce calcul vous pouvez voir :

- Le calcul déduit bien les périodes de fermeture, le mois d'aout en fait partie
- Nous divisons les heures de garde par 12 mois. Ce choix n'est pas pris au hasard, d'une part car il vous permet d'avoir des mensualités plus petites et lissées sur l'année. D'autre part, ce choix vous permet d'avoir un douzième remboursement CAF, ce qui n'est pas négligeable.

3) PREAVIS :

Comme dans tout contrat, il y a une possibilité d'en sortir. Il y a un préavis de 2 mois, nous permettant de trouver une famille pour vous remplacer. Si une famille se positionne rapidement, votre période de préavis pourra être diminuée bien sûr si vous le souhaitez.

En cas de rupture du contrat avant la fin de l'année, le calcul cité ci-dessus, sera refait pour réajuster le dernier prélèvement au prorata des semaines des gardes effectuées.

4) BADGEAGE :

Quand vous arrivez le matin et le soir, il est important de scanner l'étiquette code-barres de votre enfant situé dans son casier. Cette démarche permet à notre assureur de connaître à partir de quelle heure votre enfant est assuré chez nous où ne l'est plus.

5) HEURES SUPPLEMENTAIRES :

Les heures supplémentaires sont possibles quand elles sont prévenues à l'avance, pourquoi ?

Les horaires des professionnelles sont faits en fonction des contrats des enfants, pour toujours respecter le taux d'encadrement imposé par la PMI, qui est notre organisme de contrôle. De ce fait, quand il y a plus de 3 enfants, les professionnelles doivent être au moins deux, donc si vous souhaitez arriver plus tôt ou que vous

souhaitez venir plus tard, les professionnelles peuvent accepter de changer leur horaire si elles en ont la possibilité bien sûr car elles ont elle aussi une vie personnelle.

Des retards peuvent arriver, on ne maîtrise pas toujours tout son emploi du temps, nous vous demandons par contre de prévenir les professionnelles pour qu'elle puisse s'organiser au mieux et expliquer à votre enfant pourquoi il ne part pas en deuxième ou troisième aujourd'hui, et donc lui éviter un stress. Nous vous demandons juste qu'il ne soit pas trop répétitif.

Il faut savoir que 5 min de dépassement (en avance ou en retard) = une heure supplémentaire facturée. C'est avec le badgeage que nous calculons les dépassements d'horaire, donc soyez vigilants à bien scanner à votre arrivée ou votre départ, car en cas d'oubli la plage horaire la plus étendue peut être facturée.

Pour les nouveaux parents, qui ont signé le contrat en septembre, le mois de septembre n'aura pas donné lieu à des heures supplémentaires pour vous laisser le temps de réajuster votre contrat au plus juste en fonction des temps de trajet ou de vos nouvelles contraintes professionnelles ou autres.

6) MOYENS DE COMMUNICATION CRECHE - MAISON :

Le gérant vous rappelle de vérifier régulièrement votre boîte mail, parfois pour certaines adresses hotmail par exemple de bien vérifier vos spams. Car le mail est un des moyens utilisés pour vous donner différentes informations. Notamment la newsletter, une fois par mois, qui vous informe de ce qu'il va se passer dans les crèches, les évènements à venir.

Un site internet avec deux accès différents, il vous permet d'une part de consulter vos factures ainsi que diverses documents administratifs et pédagogiques, et d'autre part un accès pour visualiser les nombreuses photos de vos enfants du mois passé. Attention les photos ne sont présentes qu'un seul mois, nous ne pouvons stocker sur notre serveur les photos de toute l'année, de toutes les crèches.

Des affichages seront également réalisés dans le hall d'accueil des différentes crèches pour vous informer de différentes choses : évènement, maladie, partenariat ...

POINT MEDICAL

1) LES MEDECINS REFERENTS :

Les médecins ont un rôle de conseil auprès de nos structures, dans lesquelles elles interviennent une fois par mois. Il s'agit du Dr Cabirol (exerçant sur Carros), pour les micro-crèches de Carros, et du Dr Martin (exerçant à Cagnes sur mer), pour les micro-crèches de Cagnes-sur-Mer et de Nice.

Le médecin valide également les PAI (protocole d'accueil individualisé) pour les enfants qui ont des allergies alimentaires, des handicaps ou des maladie chronique, ce protocole permet aux professionnelles d'administrer des médicaments autres que ceux cité ci-dessous (comme par exemple la Ventoline pour les asthmatiques)

2) LES MEDICAMENTS A LA CRECHE :

Suivant les recommandations de la PMI, et n'ayant pas de personnel médical sur place au quotidien, l'administration des médicaments se trouve restreinte et soumise à un protocole médical interne. Les protocoles sont établis avec les médecins référents et sont consultables au sein des micro-crèches.

Les seuls médicaments AUTORISÉS et ADMINISTRÉS à la crèche sont :

- le **DOLIPRANE** (en cas d'hyperthermie) : fournis en début d'année par les parents
N'oubliez pas de préciser aux professionnelles si vous avez donné du doliprane à votre enfant dans la nuit ou le matin.

- le **CAMILIA** (pour les douleurs dentaires) : fournis par les parents
Le camilia fonctionne sur la durée, une seule prise est souvent inefficace, prévenez-nous si vous commencez une cure de quelques jours.

- l'**ANTISEPTIQUE**, les **GRANULES D'ARNICA** et l'**ARNIGEL** (en cas de chute/coup...) : fournis par la micro crèche elle-même.

i **AUCUN AUTRE MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRE A LA CRECHE**, avec ou sans ordonnance (homéopathie et aromathérapie y compris !)

N.B : Si le médecin traitant vous prescrit un antibiotique ou un médicament nécessitant plusieurs prises dans la journée, précisez que l'enfant est en crèche afin d'adapter son traitement en conséquence (administration matin et soir uniquement). En cas d'impossibilité, vous pouvez venir administrer vous-même le médicament à la crèche ou garder l'enfant au domicile pendant son traitement.

3) LES EVICTIONS :

Les maladies entraînant une éviction obligatoire de la crèche sont au nombre de 11. Pour ces maladies, le retour à la crèche nécessite un certificat de non contagiosité. (Voir document ci joint)

Pour toutes autres pathologies infectieuses (varicelle, grippe, bronchiolite, gastro-entérite, etc...), pour le confort de l'enfant et sa contagiosité, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée. Il est donc fortement recommandé aux parents de garder les enfants au domicile.

Lors de la visite chez le pédiatre, bien préciser que l'enfant est en crèche et suivre les recommandations concernant le nombre de jours au domicile selon la pathologie et l'état clinique de l'enfant.

4) LES VACCINATIONS :

Nous vous informons que la PMI (protection maternelle et infantile) nous oblige à faire respecter la loi concernant la nouvelle politique vaccinale pour les enfants nés après le 01/01/2018.

Les 10 injections sont bien obligatoires dans notre établissement. Je vous rappelle que si les vaccins ne sont pas faits, vous avez quand même trois mois pour régulariser sa vaccination à partir de la date recommandée par le tableau de vaccination 2018.

Si cela n'est pas fait, votre enfant, ne pourra malheureusement plus intégrer notre établissement jusqu'à mise à jour du dossier.

POINT PEDAGOGIQUE

L'accueil et l'importance du temps d'échange (transmissions) : Afin d'accompagner au mieux votre enfant dans sa journée, il est primordial de transmettre à l'équipe les informations pouvant être utiles. (Les éventuelles prises de médicaments, symptômes, l'heure du levé, les événements de la maison pouvant impacter le comportement de l'enfant dans sa journée, un changement de lit, etc.).

Les « activités » et le jeu « libre » : Différentes activités seront proposées aux enfants tout au long de l'année en fonction de leur développement et de leurs besoins. Les activités proposées n'ont **pas de but de production**, l'enfant sera libre d'y participer ou non, de créer ou non, et d'en faire ce qu'il souhaite ensuite. Différents jeux lui sont parallèlement mis à disposition afin de l'accompagner dans son développement.

PETIT RAPPEL VESTIMENTAIRE : A la crèche, votre enfant sera amené à se salir, à expérimenter diverses matières (les feutres, la peinture, la terre, les aliments, etc.), rassurez-vous des tabliers seront utilisés quand nécessaire, mais il est tout de même préférable de laisser les vêtements « précieux » à la maison ! Si les vêtements de vos enfants sont notés, cela évitera les échanges potentiels ;) De plus, pour leur confort et leur développement, il est conseillé de privilégier des vêtements élastiques et amples afin de ne pas freiner les enfants dans leurs mouvements. Les tout petits mettant tout à la bouche, il est important de ne mettre ni élastiques ni barrettes.

Le repas : Les repas sont adaptés en fonction de l'âge de l'enfant, il y a donc trois types de menus différents. **EN AUCUN CAS L'ENFANT NE SERA FORCE À MANGER, NI MEME A GOUTER.** Il est important de nous informer des évolutions/changements de l'alimentation de votre enfant, ou des éventuelles demandes afin que nous puissions nous adapter au mieux. **Aucune liberté concernant votre enfant ne sera prise sans votre accord préalable.**

Les repas sont présentés dans des petits plateaux à compartiments, dans lesquels se trouvent l'entrée, le plat et le dessert en même temps. Des études ont prouvé que cela n'impactait en rien l'équilibre alimentaire ni l'appétit. L'enfant a donc la liberté de choisir l'ordre dans lequel il souhaite manger ce qui lui est proposé. Cette méthode est appliquée depuis de nombreuses années en crèche et nous avons un recul suffisant pour affirmer qu'elle est bénéfique pour l'enfant. Cela permet de respecter le rythme de chaque enfant et de lui laisser la possibilité d'expérimenter les différents goûts comme il le souhaite.

N.B. : L'enfant qui choisit de commencer par le dessert, ne se privera pas de manger son plat ensuite. De plus, même si cela nous paraît à nous « écœurant » en tant qu'adulte, les enfants aiment parfois mélangés eux-mêmes les éléments, découvrir des goûts différents, et le fait de manger des brocolis à la compote leur permet parfois de manger le brocoli alors que sans il n'y aurait peut-être pas touché.

Le brossage des dents : Dans le but que l'enfant finisse par acquérir ce rituel d'hygiène important, nous proposons à l'enfant de laver ses dents après le repas du midi. Ce temps est très apprécié par l'enfant, vécu comme un jeu où il peut reproduire les gestes que font papa et maman à la maison. Pour les plus petits d'entre eux (moins de 2 ans), le brossage sans dentifrice peut également se faire pour respecter les recommandations.

La sieste : En fonction de ses besoins, l'enfant pourra se reposer le matin et/ou l'après-midi. Une professionnelle sera présente pour l'accompagner à l'endormissement si nécessaire. L'enfant ayant acquis la marche pourra, pour des raisons de sécurité et d'autonomie, dormir sur un lit « bas », sans barreau. Toutes fois, cette pratique est adaptable en fonction de l'individualité de chaque enfant, de ses habitudes et de ses besoins.

RAPPEL IMPORTANT : Les enfants peuvent parfois se faire mal à la crèche ou faire mal à un de leurs camarades, parfois par maladresse, parfois volontairement. L'équipe est extrêmement vigilante et fait en sorte de limiter au maximum ce genre de geste. Nous intervenons le plus rapidement possible et accompagnons les enfants dans leurs relations sociales avec les autres enfants (qu'ils soient plus petits ou plus grands). Son geste et l'interdit lui sont expliqués sur le moment, il n'est donc pas utile de réitérer une « morale » à votre retour, cela peut renforcer le comportement de l'enfant, et surtout « gâcher » ses retrouvailles avec vous après une longue journée.

ATELIERS PARENTS ENFANTS :

Tout au long de l'année nous organisons des temps de rencontres avec les parents à travers différents ateliers, petits déjeuners etc... Comme par exemple lors de la semaine du goût, avant les vacances de Noël pour un petit spectacle, lors du mois des familles en juin en alternative de la fête des mères et pères.

LES PROJETS ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS :

- ❖ La découverte de l'Anglais : Ces ateliers sont effectués par une professionnelle privée. Diplômée dans la petite enfance, elle viendra 1 fois par semaine 1h dans la structure pour éveiller les enfants à l'anglais à travers différentes activités. Les jours de présence de cette intervenante tourneront durant l'année pour que tous les enfants puissent y avoir accès (toutes les 8 semaines).

Les enfants vont s'éveiller à la découverte d'une nouvelle langue. Les supports utilisés tels que les livres, les comptines sont empruntés aux livres et comptines françaises que votre enfant entend à la crèche. Les autres ateliers peuvent s'appuyer sur le thème des couleurs, des animaux, des formes et des comptines anglaises. Un support vous sera remis pour vous permettre de comprendre et suivre l'évolution ludique de votre enfant à la découverte de cette langue étrangère. Les membres de l'équipe seront le rapporteur de ces ateliers.

- ❖ La Langue Des Signes : C'est Elodie, l'infirmière puéricultrice et directrice de certaines structures qui va initier les équipes à cette méthode car elle a suivi la formation « Bébé fais-moi signe ».

La langue des signes est une langue propre avec une syntaxe, une grammaire, un vocabulaire bien à elle. Nous n'allons pas enseigner à votre enfant cette langue, mais nous allons associer à la parole des signes issus de cette langue.

Quel en est le but ? En résumé :

- Donner aux enfants qui n'ont pas encore acquis le langage, le goût de communiquer. Grâce aux gestes issus de la LSF, l'enfant pourra signer ses demandes ou ses envies ce qui lui donnera envie de créer un échange avec les parents ou les professionnelles. Cette nouvelle possibilité de communication permet du coup, de diminuer les frustrations, les colères car l'enfant se sent compris.
- Permettre aux enfants qui commencent à parler d'acquérir plus vite du vocabulaire. Le geste associé à la parole de l'adulte va activer les différents types de mémoires (auditive et visuelle) chez l'enfant, grâce aux signes, la mémorisation est donc potentialisée et plus efficace.

Le but n'est pas de vous exclure de ce processus d'apprentissage, bien au contraire, nous allons vous initier, pour ceux qui le souhaitent, cette technique de communication à travers différents outils, pour que votre enfant puisse également être compris à la maison.

Pour les parents connectés, Elodie a créé un compte Instagram permettant d'avoir une vidéothèque de tous les signes pratiqués à la crèche, mais aussi pour échanger sur plein d'autres thèmes touchant la petite enfance.

- ❖ L'Ecole des Loisirs, comme chaque année, il a été mis à votre disposition des abonnements à l'école des loisirs en fonction de la tranche d'âge de votre enfant.
- ❖ Lire et Faire Lire, chaque année une intervenante bénévole intervient au sein de la structure pour un temps de lecture avec les enfants accueillis. L'intervenante et le planning restent à définir. Vous serez informé dès qu'il sera mis en place.